

DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

POUR DES SERVICES

Intitulé du projet :	Appui à la mise en place d'une solution de gestion des risques liés aux situations urgentes pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie en Nouvelle-Calédonie
Nature des services :	<p>1/ Agrégation de données existantes parmi les acteurs calédoniens en vue d'un recensement, de la cartographie et de l'adressage des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.</p> <p>2/ Etude visant à proposer une solution technique pour le territoire de la Nouvelle-Calédonie permettant de raccorder les personnes identifiées selon le recensement / la cartographie / l'adressage effectué, à une plateforme existante de gestion des appels d'urgence raccordée à la Sécurité civile de la Nouvelle-Calédonie.</p>
Lieu :	Nouvelle-Calédonie
Date de publication :	9/09/2024
Date de clôture :	20/09/2024
Référence CPS :	RFQ24-7058

Sommaire

PARTIE 1 : INTRODUCTION	3
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)	3
1.2 ACTIVITÉS D'ACHAT DE LA CPS	3
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	3
PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 CONTEXTE	3
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	3
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	4
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	4
2.5 PRINCIPALES ÉCHÉANCES	5
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ	5
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	6
PARTIE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE	7
A. CONTEXTE	7
B. FINALITÉ, OBJECTIFS ET PORTÉE DES SERVICES	8
C. CALENDRIER	9
D. MODALITÉS RELATIVES AU CONTRAT ET À LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS	10
E. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS	10
F. MONTANT DE L'OFFRE ET ECHEANCIER DES PAIEMENTS	11
PARTIE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES	12
4.1 COMPÉTENCES REQUISES ET PONDÉRATION	12

Partie 1 : INTRODUCTION

1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse procurement@spc.int.

1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la prestation des services définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** en français sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à angelea@spc.int, avec en objet : **Soumission RFQ24-7058 – Appui à la mise en place d'une solution de gestion des risques liés aux situations urgentes pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie en Nouvelle-Calédonie**.

Le courriel doit également être envoyé en copie aux adresses procurement@spc.int et rfg@spc.int.

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- Le **formulaire de déclaration de conflit d'intérêts** rempli.
- **La proposition technique** comprenant :
 - un résumé d'une page ;
 - la proposition détaillée ;
 - un calendrier de réalisation détaillé ;
 - une présentation du prestataire et de l'équipe mobilisée (compétences notamment dans le domaine du handicap ou du médico-social et niveau d'expertise) ;
 - des références de prestations similaires ou pertinentes.
- **La proposition financière** comprenant :
 - un tableau des coûts unitaires et totaux ;
 - le nombre de jours de travail.

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **20/09/2024 à 17h heure de Nouméa (UTC + 11)**.

2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Angèle Armando sera votre interlocuteur·rice principal·e pour cette demande de devis et vous pouvez le·la joindre à l'adresse angelea@spc.int. Vous devez mettre les adresses procurement@spc.int et rfq@spc.int en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des services.

2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels	9/09/2024
Date de clôture de la demande de devis	20/09/2024

2.6 Aspects juridiques et conformité

Confidentialité : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

Conflit d'intérêts : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis [le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

Devis, validité, droits, taxes : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en XPF et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

Protection des données personnelles : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

Garantie, déclaration, assurance, engagement : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à complaints@spc.int. Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ; 3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ; 5) la réparation demandée.

Partie 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

A. Contexte

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on estime que 15% de la population mondiale vit avec un handicap, sous une forme ou une autre, et que ces personnes sont également parmi les plus vulnérables et les plus négligées, dans quelque situation d'urgence que ce soit. Les données recueillies à partir d'événements précédents montre que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée et connaissent des taux particulièrement élevés de mortalité et de morbidité.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), à l'article 11 sur les situations de risque et d'urgences humanitaires, appelle les Etats parties à prendre « toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les situations des conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles ».

À l'échelle mondiale, on estime qu'une personne sur six vit avec un certain niveau d'incapacité, handicap ou perte d'autonomie. Cette proportion est encore plus importante dans les pays en développement. Le vieillissement accru de la population contribue aussi à l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, nécessitant une aide importante pour les gestes essentiels de la vie courante comme l'hygiène, l'habillement ou l'alimentation.

En Nouvelle-Calédonie, on estime à 10 011 personnes en situation de handicaps, sachant que cette donnée semble sous-évaluée puisqu'elle correspond à seulement 4% de la population Calédonienne ; dans le Pacifique, la population de personnes en situation de handicap avoisine les 20% ; elle se situe autour de 13% en France métropolitaine.

En outre, la prise en compte des personnes âgées qui sont confrontées à une perte d'autonomie subissent des limitations dans leurs activités quotidiennes et leur participation à la vie en société, est primordiale pour la gestion des risques en situations d'urgence en Nouvelle-Calédonie. Bien que leur proportion semble inférieure aux chiffres nationaux (5,2% de la population), cela représente environ 2 000 personnes vulnérables sur le territoire, dont un tiers en grande dépendance nécessitant une prise en charge lourde lors de crises. Mieux cerner cette problématique est indispensable pour dimensionner les besoins spécifiques de cette population très à risque face aux catastrophes naturelles ou sanitaires majeures.

Le Pacifique demeure en outre une des régions les plus touchées par le changement climatique. Des alertes régulières (tsunami, séisme etc.) peuvent également toucher la Nouvelle-Calédonie. Ce fut par exemple le cas lors de ces dernières années où de nombreuses personnes en situation de handicap ou d'acteurs en charge de ces populations vulnérables se sont retrouvés livrés à eux-mêmes, devant trouver seuls des solutions à la gestion d'une alerte climatique ou d'une crise sanitaire ou sociale. Ces situations d'urgence accentuent la vulnérabilité et l'isolement de ces personnes.

Afin d'améliorer la gestion des risques liés aux situations urgentes (risques naturels liés au changement climatique, sanitaires etc.) relative aux personnes en situation de handicap mais également aux personnes en perte d'autonomie, des outils d'aide souhaitent être mis en place sur le territoire calédonien.

Le financement de ces outils est proposé dans le cadre du projet PROTEGE dont les actions ont vocation à s'inscrire dans les politiques publiques des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) européens du Pacifique pour améliorer leur résilience face au changement climatique.

PROTEGE est financé par le XI^e Fonds Européen de Développement (FED) régional au bénéfice des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis et Futuna et de Pitcairn. Il est mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Il dispose en outre d'un schéma d'intervention en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale qui est financé par les Territoires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis et Futuna. Une soirée-débat sur l'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Calédonie, organisée à la CPS en avril 2024 avec les acteurs publics, privés et associations du handicap a notamment fait émerger différentes actions parmi lesquelles, la réflexion du présent projet.

B. Finalité, objectifs et portée des services

L'objet du présent projet est d'anticiper la gestion des risques liés aux situations urgentes (risques naturels liés au changement climatique, sanitaires etc.) relative aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie au travers de deux actions :

1/ Agrégation de données existantes parmi les acteurs calédoniens compétents afin de réaliser un recensement et une cartographie des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie (exemple : par secteur avec une vue démographique et identification des enjeux liés au contexte coutumier, géographique etc.). La finalité de ce travail est de réaliser un adressage qui pourra se faire après la mise en place du dispositif et avec l'aide des structures (ex. MCA) qui sont en lien direct avec les personnes concernées.

Ce maillage géographique, et en particulier l'adressage, est un préalable indispensable au déroulement opérationnel de la prise en charge des personnes ciblées en cas de gestion d'urgences. Il est en effet impossible de mobiliser un réseau d'acteurs efficacement sans connaître les réalités des espaces géographiques et des typologies de populations qui y vivent.

Il est également attendu que les différents types de handicap, d'incapacité et de dépendance identifiés soient pris en compte (handicap lié à la surdit , à la mobilité, à la déficience psychologiques, grille GIR etc.) afin d'orienter les secours et de répondre avec précision au besoin spécifique de la personne nécessiteuse.

Pour cette action, le prestataire devra croiser les différentes informations disponibles en Nouvelle-Calédonie en s'appuyant sur les études statistiques déjà existantes, les associations du secteur le cas échéant et les acteurs compétents (DASS, CCAS, CAFAT, GIP HDBV et UPH) qu'il devra donc contacter.

Il devra également travailler avec la Direction du Numérique et de la modernisation (DINUM) de la Nouvelle-Calédonie qui met en place différents outils de recensement, d'adressage et de cartographie. Le recensement et l'adressage formulés seront possiblement intégrés aux travaux de la DINUM.

2/ Identification de la solution technique la plus adaptée au territoire de la Nouvelle-Calédonie permettant de raccorder les personnes identifiées selon l'adressage visé, à une plateforme existante de gestion des appels d'urgence raccordée à la Sécurité civile de la Nouvelle-Calédonie.

Pour ce faire, il est attendu que soient faites des recherches et des prises de contact avec les départements français qui ont déjà éprouvé avec succès certaines solutions techniques et ce, depuis plusieurs années.

Le prestataire devra sélectionner le ou les modèle(s) technique(s) qui ont fait leurs preuves et qui seront les plus résilients et adaptés à la Nouvelle-Calédonie, en précisant les contraintes, les bénéfices, les prédispositions techniques nécessaires, les coûts afférents etc.

Il est également attendu que les différents types de handicap, d'incapacité et de dépendance identifiés lors des adressages soient pris en compte (handicap lié à la surdit ,   la mobilit ,   la d fiance psychologiques, grille GIR etc.).

Le prestataire devra travailler en lien  troit avec la s curit  civile en premier lieu mais  galement des autres acteurs inh rents du projet (acteurs institutionnels, du secteur social et m dico-social, nationaux et locaux) afin que la solution soit op rationnelle et viable   long terme. Il sera  galement important d'int grer le contexte sp cifique   la Nouvelle-Cal donie en distinguant la faisabilit  de la solution selon que l'on soit en terre coutumier , en zone rurale / brousse donc avec une gestion de proximit  diff rentes selon les communes rurales ou en zone urbaine. Le prestataire devra pr senter de mani re tr s claire toutes les  tapes, protocoles, actions   mettre en place et co ts inh rents   la / les solution(s) trouv e(s).

Les deux actions cit es ci-avant se doivent d' tre lanc es en parall le et non l'une apr s l'autre. Elles sont en effet ind pendantes et visent une optimisation du temps contraint allou    cette  tude.

En option dans son offre et selon les ressources financi res disponibles, le prestataire d finira enfin les outils n cessaires   la sensibilisation / vulgarisation de la solution technique retenue en faveur du public cible. Il ne s'agira pas de fournir de mani re pr cise des d pliants, clips vid o ou affiches cl s-en-main mais le prestataire devra :

- lister les outils n cessaires   la bonne compr hension du plan,
- imaginer les d clinaisons   int grer en vue de toucher tous les publics cibles et selon leurs handicaps, d'incapacit  et de d pendance (surdit , manque de mobilit , c cit  etc.),
- d finir une proposition de canaux de communication en Nouvelle-Cal donie permettant de viser le public cibl .

L'int gralit  des livrables sera   fournir selon le calendrier et les moyens valid s   travers la commande. Les soumissionnaires sont inform s que la prestation devra  tre r alis e imp rativement avant le 13 d cembre 2024, sans qu'aucune possibilit  d'extension ne soit accord e, et ce, compte tenu de la fin du projet PROTEGE. Les facturations seront  galement dat es au maximum au 13 d cembre 2024.

C. Calendrier

L'ensemble des op rations devra  tre imp rativement finalis  au plus tard le **vendredi 13 d cembre 2024**.

Le prestataire soumettra les livrables suivants :

- (1) Livrable 1 : agr gation de donn es existantes parmi les acteurs cal doniens comp tents en vue d'un recensement, d'une cartographie visant   l'adressage des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Le rendu de ce travail devra imp rativement int grer la typologie des diff rents niveaux de handicap, d'incapacit  et de d pendance existants (cf. grille GIR).
- (2) Livrable 2 : identification de la solution technique la plus adapt e au territoire de la Nouvelle-Cal donie permettant de raccorder les personnes identifi es selon l'adressage effectu ,   une plateforme existante de gestion des appels d'urgence raccord e   la S curit  civile de la Nouvelle-Cal donie.

Détail du calendrier :

- Période de consultation de l'appel d'offres : du lundi 9 septembre au vendredi 20 septembre 2024.
- Réunion de lancement avec le prestataire : jeudi 26 septembre 2024.
- Réunions de suivi du comité en présentiel ou visioconférence : une fois en septembre (réunion de lancement), en octobre, en novembre et en décembre (réunion de clôture) 2024.
- Remise des livrables finaux par le prestataire : vendredi 29 novembre 2024.
- Retour du comité de pilotage sur les livrables finaux au prestataire : entre le vendredi 29 novembre 2024 et le vendredi 6 décembre 2024.
- Validation définitive des livrables par le comité au maximum : vendredi 13 décembre 2024.

D. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports

Un comité de pilotage sera organisé pour suivre la prestation. Il sera composé :

- du prestataire ;
- du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- de la Sécurité civile ;
- de Collectif Handicap ;
- du point focal Nouvelle-Calédonie et la chargée de communication du projet PROTEGE ;
- de la cheffe de projet PROTEGE ou d'un représentant de la CPS (RSE CCES / Division HRSD) de manière optionnelle.

Pour la CPS, le point focal Nouvelle-Calédonie / chargée de communication du projet PROTEGE sera le point focal direct de la présente prestation.

Le comité de pilotage pourra se rassembler autant que jugé nécessaire avec à minima une fréquence de rapportage d'avancement mensuel par le prestataire auprès du comité. Il est à noter que d'autres partenaires intéressés par le suivi de cette prestation seront consultés en parallèle de ce comité afin d'être dans une logique de concertation élargie (ex. CCAS).

E. Compétences et qualifications

Le prestataire devra disposer des compétences en matière d'élaboration d'actions de ce type, en disposant idéalement de connaissances dans le champ de la Responsabilité sociale et environnementale, du soutien et de la prise en charge des personnes vulnérables et/ou en situation de handicap, en perte d'autonomie.

Afin d'assurer le succès de cette mission, l'élaboration d'études techniques et de faisabilité, gestion de base de données croisées, diagnostics territoriaux, recensement, cartographie, adressage et d'ingénierie de projet sont indispensables.

La connaissance du contexte social et environnemental calédonien ainsi que des acteurs en lien avec la gestion des risques et l'accompagnement de personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie sont également des prérequis importants.

F. Montant de l'offre et échéancier des paiements

Étapes / Livrables	Date butoir maximale	Tranche à verser (%)
Réunion de lancement de la prestation.	26/09/2024	20%
Réunion de présentation de l'avancement à mi-parcours des 2 actions citées en objet et recueil de fichiers numériques associés. Validation de l'avancement par le comité de pilotage.	31/10/2024	20%
Livrable 1 : agrégation de données existantes parmi les acteurs calédoniens compétents en vue d'un recensement et d'une cartographie visant un adressage des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Le rendu de ce travail devra impérativement intégrer la typologie des différents niveaux de handicap, d'incapacité et de dépendance existants.	13/12/2024	30%
Livrable 2 : identification de la solution technique la plus adaptée au territoire de la Nouvelle-Calédonie permettant de raccorder les personnes identifiées selon l'adressage effectué, à une plateforme existante de gestion des appels d'urgence raccordée à la Sécurité civile de la Nouvelle-Calédonie.	13/12/2024	30%
TOTAL		100%

Le soumissionnaire remettra une proposition financière avec un prix forfaitaire global, en détaillant :

- les coûts unitaires et totaux ;
- le nombre de jours de travail.

Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

Critères d'évaluation	Pondération (%)	Nombre maximal de points
Exigences techniques		
Exigence technique 1 : Proposition claire concise, bien structurée et précise quant à la faisabilité dans le calendrier imposé.	20 %	200
Exigence technique 2 : Profils, compétences et qualification du prestataire ou de l'équipe en charge , relative aux études, à l'ingénierie de projet, à la gestion de base de données numériques, à la cartographie / l'adressage en particulier liés à la gestion des risques, à la gestion des situations urgentes, au changement climatique, aux personnes vulnérables, aux plans d'actions territoriaux.	25 %	250
Exigence technique 3 : Connaissance des acteurs calédoniens liés au secteur du Handicap. Etudes ou plans d'actions déjà réalisés en Nouvelle-Calédonie sur des sujets proches de la présente prestation.	20 %	200
Coût de la prestation*		
Montant total de l'offre (prix le plus bas / prix évalué) x 350	35 %	350
Nombre total de points	100 %	1000

*Se référer au point 1.3 page 3.